

Commission spéciale sur la loi électorale

Présentation de Vincent Lemieux

le 9 novembre 2005

1. Je me concentrerai sur le mode de scrutin, mais je suis prêt à répondre à des questions sur d'autres sujets.
2. La gouverne doit se conformer aux exigences de la représentation, et non l'inverse. Les avantages d'un mode de scrutin plus proportionnel.
3. Ceux qui sont favorables à une réforme doivent chercher à améliorer le mode de scrutin proposé, et non relancer le débat sur un autre mode de scrutin proportionnel.
4. Je suis d'accord avec la répartition 77/50 entre les sièges locaux et les sièges régionaux.
5. Mais je pense qu'il faut réduire le nombre de régions, et les ajuster davantage aux régions administratives.
6. Dans un premier temps je suis plutôt favorable à un seul vote, pour des fins de simplicité, quitte à en ajouter un deuxième, s'il le faut, après quelques élections.
7. La possibilité d'être candidat local et candidat régional à la fois contribuerait à effacer les différences entre député local et député régional.
8. Je suis d'accord avec des mesures incitatives pour augmenter le nombre des candidates et celui des candidats des minorités.
9. Faire confiance aux partis pour le choix des candidats.
10. Je suis favorable à des élections à date fixe pour supprimer l'avantage abusif dont disposent les partis de gouvernement et pour permettre aux partis de mieux planifier la préparation des élections.